



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tempêtes

Question écrite n° 40639

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le caractère particulièrement grave de la tempête qui s'est abattue en France lors de la période de Noël. En Ile-de-France, l'ouragan s'est produit un dimanche entre 7 heures et 8 heures. Il lui semble légitime de s'interroger sur l'ampleur de la catastrophe si elle s'était produite un matin ou un soir à 18 heures en l'absence de toute alerte claire ou de consignes fermes de ne pas quitter son domicile et de ne pas prendre sa voiture ou tout autre moyen de transport. Les changements climatiques actuels peuvent faire redouter le renouvellement d'un tel phénomène en Europe. Aussi, il lui demande s'il ne serait pas utile de réfléchir, dans le cadre d'une politique de protection civile, à des procédures d'alerte de la population qui soient opérationnelles en vue de minimiser les pertes de vies humaines.

Texte de la réponse

Météo-France dispose d'un centre principal à Toulouse, de centres régionaux et de centres départementaux. La circulaire du 2 septembre 1993 a institué deux messages d'alerte météorologique : le bulletin ALARME, pour un aléa très important, les BRAM (Bulletins régionaux d'alerte météorologique) déclenchés au plan régional à partir du dépassement de certains seuils déterminés à l'avance (vitesse du vent, hauteurs des précipitations). Ces alertes météorologiques sont destinées aux préfetures, aux services de secours et aux maires. Elles sont complétées par des messages diffusés par les médias aux populations concernés. La connaissance du risque est malheureusement encore insuffisante et la prévision est un domaine en constante évolution. Météo-France poursuit son effort, avec l'ensemble des administrations concernées dont la direction de la défense et de la sécurité civiles, pour un système de prévision le plus efficace et fiable possible. Pour ce qui concerne la tempête du 26 décembre 1999, Météo-France Paris avait émis dès le 23 décembre après-midi un bulletin régional d'alerte météorologique (BRAM n° 27.1) annonçant des vents violents de 60 à 75 km/h, dépassant en rafales 100 km/h, à compter du 24 décembre, 18 heures, sur les régions d'Ile-de-France et du Centre. Ce bulletin était amendé successivement, dans la journée du 25 décembre, par d'autres BRAM de Météo-France Paris qui annonçaient des vents violents se renforçant. Toutefois, même le BRAM émis le 26 décembre, à 4 heures, soit quelques heures avant la tempête, n'indiquait que des vents de 60 à 65 km/h en vent moyen sur ces régions, même si localement, les rafales pouvaient atteindre 110 à 130 km/h. Seul le BRAM n° 27.7 émis le 26 décembre, à 7 heures, soit dès les premières heures de la tempête sur ces régions, donne des valeurs plus importantes : « les vents continuent de se renforcer notablement en ce début de matinée. Ils pourront atteindre 120 à 125 km/h en vent moyen et 110 à 140 km/h en rafales avec des pointes à 160 voire 170 km/h. Il s'agit de records absolus de vents sur la région ». Ces bulletins d'alerte ont été renforcés par un premier bulletin d'alarme météorologique (BAM) émis le 26 décembre, à 5 h 30, par Météo-France Toulouse intéressant la Basse-Normandie, l'Ile-de-France, le Centre, la Champagne-Ardenne, l'Allier, le Puy-de-Dôme, l'Yonne, la Nièvre, la Côte-d'Or, la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté. Ce BRAM indiquait : « une dépression très creuse sur la Normandie circule rapidement vers le nord-est du pays en fin de matinée. Les vents associés (mentionnés dans les BRAM) seront plus forts et on s'attend sur ces régions à des rafales pouvant atteindre les 120 à 140 km/h avec ponctuellement des vents moyens pouvant dépasser les 80 km/h. Tous ces bulletins ont bien évidemment

été diffusés immédiatement aux préfetures et services de secours concernés. La direction de la défense et de la sécurité civiles, dès les premières heures de la matinée, a d'ailleurs rédigé un communiqué de presse à l'attention des principaux médias reprenant les valeurs extrêmes annoncées par Météo-France Toulouse et conseillant à la population de ne pas sortir et d'attendre le retour à une situation plus calme. Le délai trop court entre les bulletins de Météo-France et l'arrivée de la tempête n'a malheureusement pas permis de prévenir les citoyens français par la radio ou la télévision, d'autant que l'événement survenait la nuit alors que les médias sont peu écoutés. Les premières réflexions menées en liaison directe avec cet événement météorologique portent sur la mise en place de liens plus directs entre prévisionniste et acteurs de terrain confirmant d'ailleurs les premières conclusions relatives aux inondations de novembre 1999 dans le sud du pays. Parallèlement, une réflexion engagée au niveau interministériel et portant sur la mise en place d'un concept global de l'alerte et de l'information des populations, doit permettre de couvrir le plus large éventail possible de menaces, risque naturel ou technologique. Ce dispositif doit pouvoir intervenir sur un secteur géographique variable, de la commune au département, voire plusieurs départements ou zones de défense. Le réseau national d'alerte (RNA), réseau de sirènes mis en place dans les années cinquante sous la responsabilité de l'Etat, doit être modernisé pour participer à cette optimisation de l'alerte des populations et doit s'appuyer sur les nouvelles techniques de communication et de transmission. Enfin ce dispositif doit mobiliser l'ensemble des acteurs participant à l'alerte et l'information des populations (prévisionnistes, exploitants industriels, autorités locales, radios et télévisions nationales et locales...).

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40639

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 janvier 2000, page 432

Réponse publiée le : 19 juin 2000, page 3713